

61/05/2025

**DEROGATION A L'ARRETE PREFECTORAL "BRUITS DE VOISINAGE"
CHANTIERS OU TRAVAUX BRUYANTS EN DEHORS DES HORAIRES AUTORISES
-ARTICLE 9 -**

Le Maire de la commune de Lalevade d'Ardèche

VU le code de l'environnement et notamment les articles L571-1 à L571-26, R571-1 à R571-97 ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L1311-1, L1311-2, L1312-1 et 2, L1421-4, L1422-1, R1334-30 à R1334-37 et R1337-6 à R1337-10-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 (2°), L2214-4 et L2215-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-048-ARSDD07SE-01- du 17 Février 2017 relatif à la lutte contre le bruit dans le département de l'Ardèche et notamment ses articles 9 et 10,

VU la demande présentée par Mr PEIRONE Guy, demeurant au 37 Avenue Centrale, 07380 Lalevade d'Ardèche, représentant la Béalière Des Prades sollicitant une dérogation aux horaires de réalisation de chantiers fixés à l'article 9

VU le dossier présenté par le pétitionnaire présentant les dispositions prises pour préserver l'audition des personnes participant aux travaux et limiter les nuisances sonores pour le voisinage,

ARRETE

Article 1 er : Mr PEIRONE Guy, demeurant au 37 Avenue Centrale, 07380 Lalevade d'Ardèche, Président de la Béalière des Prades, est autorisé à réaliser des travaux bruyants le Samedi 28 juin 2025 à partir de 7h00.

Article 2 : Tout manquement à l'article 1 du présent arrêté expose le bénéficiaire de l'autorisation aux poursuites prévues par l'article R1337-6 du code de la santé publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon (184, rue Dugesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Article 4 : Monsieur le maire de Lalevade d'Ardèche, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thueyts sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au bénéficiaire de l'autorisation.

Fait à Lalevade d'Ardèche le 26 mai 2025

La 1ère Adjointe,




Dominique RIEU